



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/les-parlementaires-s-engagent-pour.html>

Les parlementaires s'engagent pour les droits de l'enfant

- Actualités -

Date de mise en ligne : vendredi 3 décembre 2010

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Communiqué de presse : Rencontre interparlementaire du 2 décembre 2010 : le rôle des parlementaires dans la mise en oeuvre des Observations finales du Comité pour les droits de l'enfant des Nations Unies

L'année 2010 est une année particulière pour les droits de l'enfant en Belgique. En effet, c'est cette année que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (basé à Genève) a examiné le rapport périodique de la Belgique relatif à l'application de la Convention des droits de l'enfant. Préalablement, les ONG belges (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, UNICEF Belgique), le Délégué général aux droits de l'enfant ainsi que le Kinderrechtencommissaris avaient été auditionnés sur leurs rapports respectifs relatifs aux droits de l'enfant en Belgique.

Suite à cet examen, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a adressé ses Observations finales à la Belgique le 11 juin 2010. Elles contiennent 88 recommandations, soit 56 de plus qu'en 2002. Les 40 ONG de défense des droits de l'enfant organisées en coalitions, les institutions indépendantes et les représentants des enfants accueillent très positivement ces recommandations adressées à l'Etat belge. Nous souhaitons que les parlementaires de tous niveaux de pouvoir participent activement à la mise en oeuvre de ces recommandations. Pour ce faire, nous avons organisé, ce 2 décembre, une rencontre interparlementaire au Sénat afin de présenter les Observations finales qui ont notamment concerné la formation et l'éducation aux droits de l'enfant, la violence à l'égard des enfants, le placement des enfants, la santé mentale, la pauvreté, l'enseignement, les mineurs étrangers, la justice juvénile...

Nous sommes heureux que les parlementaires de tous niveaux de pouvoir et de tous partis démocratiques aient manifesté un grand intérêt pour la rencontre. Les parlementaires présents se sont montrés demandeurs d'une collaboration accrue avec les organisations des droits de l'enfant. Des propositions concrètes ont été lancées pour la participation à des auditions, des tables rondes, etc.

Les organisations des droits de l'enfant sont satisfaites de ces propositions mais souhaitent que soit maintenue une attention sur les divers dénis de droit en matière de droits de l'enfant aujourd'hui en Belgique.

Pour conclure, la présidente de la rencontre, Madame Kathy Lindekens, a formulé le souhait que cette réunion ne soit pas seulement une avancée vers une plus grande collaboration entre les ONG et les parlementaires, mais qu'elle ouvre également la voie vers une attention particulière des parlementaires dans la mise en oeuvre des Observations finales du Comité.

Pour plus d'informations :

Kinderrechtencommissariaat : Bruno Vanobbergen 02/552.98.00 (secrétariat)

Délégué général aux droits de l'enfant : Stephan Durviaux & Karin Vanderstraeten : 02/223.36.99

UNICEF Belgique : Gaëlle Buysschaert : 02/233.37.77

CODE : Frédérique Van Houcke : 02/223.75.00

Kinderrechtencoalitie : Jef Geboers 0475/36.42.09

Liens utiles :

Kinderrechtencommissariaat : www.kinderrechten.be

Délégué général aux droits de l'enfant : <http://www.dgde.cfwb.be/>

UNICEF België : <http://www.unicef.be>

Kinderrechtencoalitie : <http://www.kinderrechtencoalitie.be/>

CODE : <http://www.lacode.be/>

Comité des droits de l'enfant : <http://www2.ohchr.org/french/bodies/crc/>